



Communiqué de Presse

Le 26 Novembre 2010,

Alain Fouché réagit vivement aux propos de Luc Ferry à propos de l'aide active à mourir

Le Sénateur de la Vienne réagit vivement aux propos de Luc Ferry tenus ce jour dans l'émission d'Hélène Cardin sur France Inter, à l'occasion de la sortie de son ouvrage « Faut-il légaliser l'euthanasie ? », dans lequel le philosophe tient des propos d'une violence extrême quant à l'aide active à mourir qui existe déjà aux Pays-Bas (2001), en Belgique (2002) et au Luxembourg (2009) et qui fait l'objet actuellement d'une réflexion au Sénat dans tous les groupes politiques.

A deux mois du débat au Sénat sur la Proposition de loi du Sénateur Godefroy, rattachée à celle de Guy Fischer ainsi qu'à celle d'Alain Fouché déposée en 2008, les partisans du statu quo et de la loi de 2005 qui prévoit le « laisser-mourir », avec les souffrances qu'elle engendre, s'affolent. En témoigne notamment la sortie de cet ouvrage, l'article de Régis Aubry paru dans le Quotidien du médecin de ce jour ainsi que le séminaire organisé par l'Observatoire des Fins de Vie, le mardi 23 novembre, qui a fait preuve d'un incroyable manque d'objectivité dans ses travaux et auquel ne participaient que des opposants à une aide active à mourir.

Cet affolement est la preuve évidente que les opposants à l'aide active à mourir sont inquiets quant au débat qui aura lieu au Sénat en début d'année et qui pourrait faire basculer les choses.